



VERS UN COLLÈGE MODULAIRE

Corpus de propositions du SNALC-FGAF pour la rénovation du collège

Avril 2013

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : DIAGNOSTIC	4
I- En amont du collège	4
II- Au quotidien	4
1. Trop grande hétérogénéité	5
2. Lacunes concernant les fondamentaux	5
3. Découragement	6
4. Gestion des élèves	6
5. Absence de solutions alternatives	7
6. Déconsidération des personnels	7
DEUXIÈME PARTIE : PROPOSITIONS	8
I- Structure générale	8
1. La Sixième de découverte	8
2. Les Classes modulaires	9
2.1. Groupe fondamental et groupe d'approfondissement	9
2.2. Le Tronc commun	10
2.3. L'Enseignement modulaire	10
2.4. Redoublement, passerelles et orientation	11
II- Pôles disciplinaires et orientations des programmes	14
1. Le pôle scientifique et technique	14
1.1. Organisation générale	14
1.2. Technologie et Numérique	15
2. Le pôle humaniste	16
2.1. Organisation générale	16
2.2. Harmonisation terminologique	16
3. Le pôle transversal	17
3.1. Organisation générale	17
3.2. Option découverte professionnelle	17
III- Diplôme National du Brevet	17
1. État des lieux	17
2. Articulation avec le socle commun	18
3. Modalités	19
TROISIÈME PARTIE : PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES	20
I- Inclusion	20
II- Instances	20
III- Évaluation	21
IV- Projet d'établissement	21
V- Études dirigées	21
VI- Note de Vie Scolaire	22
ANNEXE N°1 : EXEMPLES D'ORGANISATION	23
ANNEXE N°2 : MODIFICATIONS DES HORAIRES PROPOSÉES	31
ANNEXE N°3 : ORGANISATION DU DNB MODULAIRE	32
ANNEXE N°4 : RECUEIL DES PROPOSITIONS	34

INTRODUCTION

67% des Français (et 72% des parents d'élèves) souhaiteraient la fin du collège unique, pour une formule plus diversifiée. Par exemple, 68% des sondés estiment qu'un collégien devrait pouvoir suivre un cours de troisième en maths et un cours de cinquième en français si cela reflète vraiment son niveau dans chacune des matières. **84% des parents d'élèves ayant des enfants au collège pensent qu'il faut créer des parcours plus individualisés**¹.

Le collège unique a mauvaise presse dans l'opinion publique, chez les parents d'élèves, mais aussi chez les professeurs. Il est souvent considéré comme le « maillon faible » du système éducatif du fait qu'il apporterait une réponse uniforme à des élèves différents tant sur le plan de leur potentiel que sur celui de leurs goûts.

Néanmoins, il ne s'agit pas pour le SNALC-FGAF de s'arrêter à une simple formule, à une expression, « collège unique », que l'on combattrait sans bien savoir quoi proposer à la place. En 2013, il est acquis que tous les élèves sont scolarisés jusqu'à 16 ans, et que, sauf cas particuliers (médicaux, par exemple), ils doivent être scolarisés ensemble, dans la même structure. **Mais que la structure soit unique ne doit pas empêcher de réfléchir à l'organisation interne de la structure**, aux voies que l'on peut y tracer. Bref, il s'agit de **parvenir à différencier sans diviser, de créer des parcours sans instaurer des filières**. C'est donc autour de la notion de **modularité** que le SNALC-FGAF a décidé de construire un ensemble de propositions cohérentes dans le but d'améliorer le collège et de permettre la mise en œuvre des conditions nécessaires à la réussite de tous.

1

Sondage CSA pour l'APEL, 2011

PREMIÈRE PARTIE : DIAGNOSTIC

Bien en amont du collège, il est nécessaire de vérifier avec vigilance si tous les élèves possèdent la capacité de lire avec polyvalence, autonomie et endurance, celle d'expliquer et d'argumenter à l'oral, celle de mettre avec précision sa pensée en mots écrits.

(Alain Bentolila)

I- En amont du collège

Il va sans dire que le collège hérite automatiquement des manques et des insuffisances du premier degré. Comme le rappelle notre institution, le collège accueille « une proportion importante et quasiment constante d'élèves qui, à l'entrée en collège, ne maîtrisent pas les bases indispensables à la poursuite d'études »². Le constat est plus nuancé quant à savoir si le collège aggrave les inégalités dont il hérite, où s'il ne fait que les transmettre à l'étape suivante. Il est en revanche acquis qu'il ne parvient pas pour le moment à les résorber.

Pour améliorer le collège, la première chose à faire est donc... d'améliorer l'école primaire ! On ne pourra faire l'économie, dans le cadre de la refondation de l'École de la République, d'une remise à plat du recrutement et de la formation des professeurs des écoles, d'une réflexion non dogmatique sur les programmes et les horaires d'enseignement, et d'un bilan sur les questions méthodologiques, bilan dont l'idéologie doit être exclue.

II- Au quotidien

Nous tenons dans notre partie diagnostique à nous appuyer sur les remontées du terrain les plus récurrentes au sujet du collège, celles que l'on entend dans presque toutes les salles des professeurs de France et de Navarre. Il nous apparaît nécessaire de donner la parole à nos collègues professeurs des écoles, professeurs du second degré et chefs d'établissements (avec leurs propres mots, fidèlement retranscrits), qui sont toute l'année au contact des collégiens et des futurs collégiens, et qui éprouvent au premier chef les dysfonctionnements du système. Ces remontées expriment toujours d'une manière ou d'une autre l'un des six grands domaines suivants :

2 Rapport sur la grille horaire des enseignements du collège - Rapport IGAEN, octobre 2006

1. Trop grande hétérogénéité

Les collègues pointent l'impossibilité de faire cours à tout le monde en même temps dans des classes trop hétérogènes. Ils n'en peuvent plus qu'on réponde à ce problème par des expressions toutes faites type « pédagogie différenciée ». Ils affirment qu'ils ne peuvent rien faire pour certains élèves en l'état actuel des choses, et qu'ils sont obligés de choisir, voire d'en abandonner certains tout en sachant très bien ce qu'ils sont en train de faire, car ils ne voient pas d'autres solutions.

« Une classe de 4^e dans laquelle 5 élèves sont capables de suivre, motivés, apprennent leurs leçons, posent des questions, s'intéressent... sauf qu'on ne peut rien faire pour eux parce qu'il faut gérer les punitions, les heures de colle, les travaux non rendus, l'insolence, les jets de boulettes, les interpellations de l'autre bout de la classe, les portables... en bref l'ennui et le fossé avec les 25 autres »

« Mes élèves sérieux ont leur scolarité sacrifiée parce que l'on cherche toujours à sauver les mêmes »

« ... gamins au niveau catastrophique qu'on fait passer à tour de bras (parce qu'ils ne peuvent pas redoubler, le redoublement étant une « chance » qu'ils ne sont pas en mesure de saisir) et qui vont pourrir l'année des « sérieux ». »

« Dans une classe hétérogène de 3^e, on ne peut plus rien faire pour ceux qui sont en grande difficulté depuis des années, on ne fait pas grand chose pour motiver ceux qui ont les moyens d'avancer et on laisse le « ventre mou » flotter dans la masse. Bref, on a l'impression de ne faire réussir personne. »

« Le collège est unique, mais tout notre enseignement doit être différencié. Cherchez l'erreur. »

2. Lacunes concernant les fondamentaux

Les collègues constatent que les bases ne sont pas acquises chez de nombreux élèves, que le collège ne permet pas d'y remédier et que l'orientation se charge de faire continuer leurs études à des jeunes gens qui n'ont pas les outils pour les réussir correctement .

« De plus en plus d'élèves qui ne savent pas bien lire, qui ne savent pas bien écrire, et de moins en moins d'heures de français. »

« Des élèves en difficulté en expression orale et écrite, ainsi qu'en orthographe, s'épuisent en 4^e à apprendre une deuxième langue vivante. »

« Des élèves sortent du collège et arrivent en seconde pro sans savoir écrire une phrase simple... en ayant obtenu le brevet. »

3. Découragement

Les collègues font part de leur fatigue face aux conditions d'enseignement qui leur sont proposées. Ils se sentent impuissants dans le cadre du collège actuel, et ont l'impression qu'on leur fait perdre du temps.

« C'est simplement épuisant et incroyable d'en arriver là, à cette bataille quotidienne »

« Un élève qui vous dit avec beaucoup d'aplomb : « Monsieur, j'en ai rien à foutre de votre cours. De toute façon, j'ai déjà redoublé. Donc je passerai en 4^e. »

« Nous passons un temps précieux à distribuer, expliquer, faire signer, contresigner des fiches dialogue relatives à l'orientation après les classes de 6^e et de 4^e. Le conseil de classe du 2^e trimestre émet un avis concernant le passage en fin d'année. Nous savons que nous ne pouvons pas cocher « redoublement » car on serait amené à se déjuger en fin d'année. Nous marquons donc « avis réservé, doit faire ses preuves au troisième trimestre. » A quoi rime cette comédie sachant qu'in fine, l'élève passe ? Les secrétariats et les professeurs principaux n'ont-ils pas mieux à faire que de passer autant de temps inutile sur ces documents ? »

4. Gestion des élèves

Les collègues dénoncent l'inadéquation des réponses de l'institution face au désordre, aux actes contrevenant au règlement intérieur, aux élèves qu'on cherche de toute force à inclure alors qu'ils ne peuvent être inclus, ou qu'ils ne sont pas suffisamment accompagnés dans leur inclusion

« ...élèves qu'on change de classe plusieurs fois dans l'année plutôt que de les passer en conseil de discipline. »

« Le guignol qui avait mis le feu au collège a eu 20/20 en note de vie scolaire. »

« J'ai eu au collège des cas qui relevaient de la psychiatrie... le collège n'est pas conçu pour cela. »

« Le bal des AVS : comme leurs contrats sont limités dans le temps, que c'est une profession sans concours ni carrière possible, l'élève doit s'adapter au suivant après avoir noué une première relation. »

5. Absence de solutions alternatives

Les collègues déplorent les barrières qui existent à la mise en place de solutions efficaces pour des élèves à profil particulier

« Élèves en 4^e totalement décrochés (4/20 de moyenne partout), pas d'envie de travailler, pas de bases, pas de solution de substitution. »

« Les parents de certains élèves refusent de faire passer des bilans orthophoniques malgré les demandes de l'équipe, et veulent absolument orienter vers la seconde générale. »

« Élève très violent avec de grosses difficultés de compréhension, pas seulement dans les cours, mais aussi pour ce qui concerne la vie quotidienne. 3 mois pour obtenir un accord pour passer les tests. Profil ITEP. Refus de la famille de le réorienter. Il est en 6^e. »

« Régulièrement, j'ai vu débarquer dans mes classes de 5^e ou de 4^e des élèves primo-arrivants qui ne parlaient pas un mot de français, et qui étaient placés là uniquement en fonction de leur âge. Aucune structure adéquate dans l'établissement ou à proximité, aucun professeur de FLE sur place, rien. Les élèves devaient suivre des cours auxquels ils ne comprenaient absolument rien. »

6. Déconsidération des personnels

Les collègues expriment enfin la colère qu'ils ressentent quand ils sont tenus responsables de l'échec de leurs élèves alors qu'ils ne font que suivre les injonctions qu'on leur donne, injonctions souvent contradictoires

« Quand un élève pose problème, on demande au professeur de se remettre en question »

DEUXIÈME PARTIE : PROPOSITIONS

C'est davantage la cohérence du projet d'ensemble utilisant la modularité comme un moyen pédagogique qui produirait des résultats positifs.

(INRP, Dossier d'actualité n°60)

I- Structure générale

Le SNALC-FGAF propose que le collège soit organisé à partir de la classe de Cinquième d'une façon plus modulaire dans les trois principales disciplines dites accumulatives³ : Français, Mathématiques, Langue Vivante 1.

1. La Sixième de découverte

La classe de Sixième doit selon nous permettre l'accueil de tous dans les meilleures conditions afin de permettre aux élèves de s'adapter à la structure, de prendre leurs marques. Il convient également de se donner les moyens réels de combler certaines lacunes dans les disciplines dites « fondamentales ». Toutes les études montrent que les « dispositifs adaptés » mis en œuvre jusqu'à présent (type soutien, accompagnement éducatif) sont peu efficaces, voire stigmatisants, et qu'il vaut mieux se donner une bouffée d'oxygène en termes d'horaires en classe entière.

Proposition n°1 : remplacer en Sixième les 2 heures d'Aide aux élèves et accompagnement de leur travail personnel par une heure supplémentaire d'enseignement de Français et une heure supplémentaire d'enseignement de Mathématiques en classe entière.

Il est à noter que, si le SNALC-FGAF n'est pas favorable à la politique des cycles qu'il juge source de confusion, il propose néanmoins une vision de la classe de Sixième qui peut tout à fait être incluse dans cette politique, puisque la question des parcours diversifiés ne se pose réellement qu'à partir de la classe de Cinquième. Ce projet est donc parfaitement compatible avec un cycle CM2-6e ou CM1-CM2-6e.

³ Une discipline est accumulative si l'élève a besoin d'avoir atteint un palier pour accéder au palier suivant. C'est par exemple le cas des Mathématiques. En revanche, l'Histoire, traitée de manière chronologique ou thématique, présente une dimension moins accumulative : on peut par exemple avoir des lacunes en histoire romaine et comprendre le siècle des Lumières.

2. Les Classes modulaires⁴

« La décentralisation ou l'autonomie scolaire ne sont pas des recettes miracles. Ma recherche montre que contrairement aux allégations des défenseurs de la décentralisation on ne peut affirmer que plus on décentralise, mieux le système éducatif se porte. Les choses sont plus complexes. Tout d'abord, l'étude montre que l'autonomie des établissements est préférable aux transferts de compétences vers les collectivités locales. C'est plus efficace et plus égalitaire. Ensuite, il est préférable d'insister sur l'autonomie pédagogique, donc accorder une marge de manœuvre au niveau des contenus enseignés par rapport à un renforcement des autonomies budgétaire ou administrative.[...] Le cadrage des programmes, en particulier, doit rester très fort. »

(Nathalie Mons, Cahiers pédagogiques, n°460, février 2008)

2.1. Groupe fondamental et groupe d'approfondissement

« la période au cours de laquelle une même classe d'âge a vu ses habiletés s'affaiblir significativement en français et en mathématiques [...] entre 1990 et 2005 coïncide avec la période où les politiques éducatives en France ont [...] réalisé l'uniformisation totale des cursus d'étude »

(Nathalie Bulle, L'imaginaire réformateur, PISA et les politiques de l'école, Le Débat, mars-avril 2010)

Le conseil de classe du troisième trimestre de Sixième a pour mission, sous l'autorité du chef d'établissement, au vu des résultats et capacités de l'élève et après échange avec les familles, de **partager les élèves en deux groupes** : le groupe fondamental et le groupe d'approfondissement. Le premier est constitué des élèves repérés comme présentant des lacunes importantes, des difficultés sérieuses : il ne doit à notre sens pas dépasser 20% des élèves, mais ce chiffre peut être adapté aux réalités locales.

Proposition n°2 : répartir sur décision du conseil de classe du troisième trimestre de Sixième les élèves en deux groupes : le groupe d'approfondissement (environ 80% des élèves) et le groupe fondamental (environ 20% des élèves).

4 Voir l'annexe n°1 pour un exemple concret de fonctionnement des classes de 5e, 4e et 3e.

2.2. Le Tronc commun

Il est hors de question d'utiliser ces groupes pour créer des filières cloisonnées, des « classes de niveau » : les élèves des deux groupes suivent, dans le même groupe classe, un tronc commun d'enseignements constitué des disciplines suivantes : Histoire-Géographie-Enseignement Moral et Civique, Éducation Musicale, Arts Plastiques, Langue Vivante 2 à partir de la Quatrième (pôle culturel et artistique), Sciences de la Vie et de la Terre, Physique-Chimie, Technologie-Informatique (pôle scientifique et technologique), Éducation Physique et Sportive (pôle transversal). **Certaines classes, à effectifs plus importants, sont constituées uniquement d'élèves du groupe d'approfondissement. D'autres classes, à effectifs plus réduits, mélangent élèves du groupe d'approfondissement et du groupe fondamental.** Aucune classe n'est constituée uniquement d'élèves du groupe fondamental, et les élèves du groupe fondamental sont au moins répartis sur deux classes.

Proposition n°3 : répartir les élèves du groupe fondamental sur plusieurs classes, dans lesquelles ils suivent les enseignements du tronc commun avec les élèves du groupe d'approfondissement de la même classe.

2.3. L'Enseignement modulaire

*Adapter le rythme et le contenu des enseignements aux aptitudes et au potentiel de l'élève, éviter soit le décrochage, soit la lassitude.*⁵

Dans les disciplines Français, Mathématiques et Langue Vivante 1, les élèves ne se retrouvent pas par groupe classe mais suivant qu'ils appartiennent au groupe d'approfondissement ou au groupe fondamental. Nous rejoignons une préconisation faite par de nombreux spécialistes, dont Philippe Meirieu : « la « classe » traditionnelle, si elle peut rester une unité d'appartenance et de référence, doit être complétée par des espaces-temps dévolus à d'autres modes de fonctionnement »⁶.

Ainsi, dans un collège comportant 3 classes de cinquième (5e1 approfondissement, 5e2 mixte et 5e3 mixte), les élèves de 5e1 suivent leurs cours dans ces trois disciplines ensemble (sur le modèle actuel), tandis que, si les effectifs le permettent, les élèves du groupe fondamental de 5e2 et 5e3 sont regroupés. Il en va de même pour les élèves de 5e2 et de 5e3 du groupe d'approfondissement. En cas d'effectifs pléthoriques dans l'un ou l'autre groupe, On doit adapter la structure de la dotation horaire de l'établissement aux effectifs, afin de séparer l'enseignement en 5e2 ou en 5e3 de l'un ou l'autre groupe. **Les regroupements ne doivent pas dépasser 30 élèves dans le groupe d'approfondissement, et 20 élèves dans le groupe fondamental.**

5 Rapport sur la grille horaire des enseignements du collège - Rapport IGAEN, octobre 2006

6 Philippe Meirieu, « Pour un collège du troisième millénaire »

Proposition n°4 : regrouper les élèves par groupes pour les enseignements de Français, de Mathématiques et de Langue Vivante 1. Aucun regroupement d'élèves du groupe d'approfondissement ne doit dépasser 30 élèves. Aucun regroupement d'élèves du groupe fondamental ne doit dépasser 20 élèves.

Proposition n°5 : affecter les deux demi heures non affectées en Cinquième et en Quatrième aux horaires de Français et de Mathématiques de Cinquième.

Les programmes des trois disciplines modulaires doivent évidemment être repensés sur les niveaux Cinquième, Quatrième et Troisième. **Ils sont constitués d'un ensemble commun aux deux groupes (« socle commun ») et d'éléments complémentaires destinés aux élèves du groupe d'approfondissement, à mettre en œuvre dans la classe de Troisième.** Ainsi, entrant en Cinquième, les élèves du groupe fondamental disposent de davantage de temps⁷ (3 ans) pour acquérir un socle commun via ces disciplines, tandis que les élèves du groupe d'approfondissement ne sont pas tenus de « s'arrêter au socle ».

Dans le cadre où l'on tiendrait à mettre en œuvre la politique des cycles (à propos de laquelle le SNALC-FGAF est très dubitatif), ce système peut se traduire de deux manières :

- 1) un cycle 5e/4e/3e pour tous
- 2) un cycle 5e/4e/3e pour le groupe fondamental, et un cycle 5e/4e pour le groupe d'approfondissement (permettant une liaison 3e/2nde facilitée avec le LGT)

Proposition n°6 : refaire les programmes de Français, Mathématiques et Langue Vivante 1 en définissant un socle commun pour tous et des éléments complémentaires propres au groupe d'approfondissement, à mettre en œuvre dans la classe de Troisième.

2.4. Redoublement, passerelles et orientation

Le pouvoir politique ne peut pas faire l'économie de définir lui-même ce qu'est une « orientation réussie ». Il doit rappeler que ce n'est pas nécessairement celle qu'il a rêvée, ou celle qui est d'emblée la mieux acceptée, mais que c'est celle qui concilie au mieux les aptitudes et la motivation de l'élève, pour faciliter sa meilleure insertion professionnelle possible.⁸

⁷ Le temps d'étude est une variable essentielle de la réussite scolaire. Ainsi, « L'un des ingrédients de la résilience semble résider dans le fait de passer plus de temps en classe. D'après les résultats de l'enquête PISA 2006, de nombreux élèves défavorisés passent moins de temps à étudier les sciences à l'école que leurs homologues issus de milieux plus favorisés » (PISA à la loupe n°5). Il faut donc donner du temps aux élèves les plus en difficulté.

⁸ L'Évaluation de l'orientation à la fin du collège et au lycée, rapport du HCE (2004)

La question du redoublement est une question brûlante. Si notre Institution cherche depuis de nombreuses années à en diminuer le nombre (parfois plutôt pour des raisons budgétaires que pour des raisons pédagogiques) sans que nos résultats ne s'améliorent d'ailleurs, les Français demeurent attachés à cette possibilité puisque 62% estiment qu'il reste « une bonne chose »⁹. **En fait, le redoublement apparaît comme la seule réponse que notre système peut proposer à la question de l'échec scolaire.** Cette réponse peut s'avérer pertinente au cas par cas, mais elle ne peut être unique et se révèle donc insuffisante et inefficace dans un certain nombre de situations. La seule alternative sur laquelle parents et enseignants semblent tomber d'accord est « la création de classes de rattrapage »¹⁰, dont notre projet de classes modulaires est en fait une adaptation qui évite l'écueil de la création de classes de niveaux. Cette modularité dans les parcours nous permet de proposer une mesure assez radicale : **la suppression du redoublement institutionnel en Sixième, Cinquième et Quatrième.**

Proposition n°7 : Supprimer le redoublement en fin de 6e, de 5e et de 4e, le principe de modularité des parcours mis en œuvre permettant une mise en œuvre plus efficace de la gestion du temps scolaire. Le redoublement doit pouvoir être maintenu de manière exceptionnelle pour les parents qui en font la demande (« redoublement choisi », comme en cours de cycle actuellement), mais n'est plus proposé par l'Institution. Dans ces cas exceptionnels, l'élève peut redoubler dans le même groupe ou du groupe d'approfondissement vers le groupe fondamental.

En cas de difficultés constatées durant le parcours, **le conseil de classe du troisième trimestre de Cinquième et de Quatrième peut décider sous l'autorité du chef d'établissement, au vu des résultats et capacités de l'élève et après échange avec les familles, de faire passer un élève du groupe d'approfondissement au groupe fondamental** (5e groupe d'approfondissement → 4e groupe fondamental). Le fonctionnement modulaire des classes de Cinquième, Quatrième et Troisième permet même de passer d'un groupe à l'autre en cours d'année en cas d'absolue nécessité, avec l'accord de la famille.

Proposition n°8 : Le Conseil de classe du troisième trimestre de Cinquième et de Quatrième peut décider, sous certaines modalités, le passage d'un élève du groupe d'approfondissement au groupe fondamental. Dans des cas exceptionnels, avec accord de la famille, ce passage peut même avoir lieu en cours d'année.

Enfin, le conseil de classe du troisième trimestre de Troisième permet de déterminer des orientations plus en conformité avec les parcours des élèves, sans fermer aucune porte :

- Les élèves du groupe d'approfondissement se voient proposer les orientations actuellement en vigueur : seconde GT, seconde professionnelle, autres

9 Enquête Opinionway, novembre 2012

10 Ibid.

orientations professionnelles (type apprentissage). Le redoublement n'est pas prévu, mais peut être exceptionnel (dans l'un ou l'autre groupe).

- Les élèves du groupe fondamental se voient proposer une orientation prioritaire en seconde professionnelle, une autre orientation professionnelle prioritaire (type apprentissage) ou **une passerelle d'approfondissement vers une nouvelle année de Troisième, mais effectuée cette fois-ci dans le groupe d'approfondissement.**

Cette solution présente de nombreux avantages :

- **Aucun élève n'est exclu de quelque orientation que ce soit.** Il y a toujours un moyen d'arriver à l'orientation choisie si les capacités et le travail de l'élève le permettent.
- La passerelle d'approfondissement présente un avantage décisif par rapport à la pratique actuelle du redoublement, puisque la modularité des programmes de Français, Mathématiques et Langue Vivante 1 fait que **l'élève ne va pas refaire la même chose, mais réellement approfondir des éléments nouveaux dans ces disciplines** (les « éléments complémentaires »).
- Emprunter cette passerelle peut se révéler une véritable source de motivation pour l'élève, qui comprend facilement que ce dispositif peut lui permettre d'atteindre l'orientation qu'il vise. Le fait d'être passé par le groupe fondamental peut lui avoir permis de consolider ses acquis et de **réussir cette nouvelle troisième dans le groupe d'approfondissement, là où il aurait probablement été en échec s'il avait suivi un cursus comparable à celui qui existe aujourd'hui.**
- **Les personnels voient enfin leur compétence dans le domaine de l'orientation reconnue**, en accord avec les recommandations du Haut Conseil de l'Éducation : « La compétence du professeur existe ; elle doit être reconnue. Il faut donc rebâtir une cohérence entre l'autorité des maîtres et les processus d'orientation. »¹¹

Proposition n°9 : les élèves du groupe fondamental se voient proposer en fin de Troisième une orientation vers le professionnel ou une passerelle d'approfondissement, selon laquelle l'élève effectue une nouvelle année de troisième dans le groupe d'approfondissement.

Proposition n°10 : les élèves du groupe fondamental sont prioritaires lors de leur affectation sur les vœux « professionnels »

11 L'Évaluation de l'orientation à la fin du collège et au lycée, rapport du HCE (2004)

II- Pôles disciplinaires et orientations des programmes

Le collège est le lieu où chaque discipline est « incarnée » par un professeur spécifique. Loin de traumatiser les élèves, cette incarnation est une chance, car elle leur met à disposition de véritables spécialistes capables d'approfondir ce qui a été vu dans le premier degré ou de faire découvrir de nouveaux domaines. Les expérimentations récentes menées sur une transdisciplinarité forcée (par exemple l'Enseignement Intégré des Sciences et Techniques) ont montré que ce principe n'était pas efficace, alors pourtant que des moyens supplémentaires avaient été mis en œuvre (nous renvoyons à ce sujet au très bon rapport de l'Inspection Générale, qui note qu'aucun effet positif mesurable n'a pu être observé suite à la mise en place de l'EIST).

En revanche, il faut donner aux professeurs la possibilité de travailler les uns avec les autres s'ils le souhaitent, et cela passe par une refonte intelligente des programmes disciplinaires. Les programmes ne doivent pas être conçus chacun dans une tour d'ivoire, en ignorant ce qui se passe dans les disciplines connexes. C'est pourquoi la création d'un Conseil Supérieur des Programmes est une nécessité afin de permettre l'harmonisation des programmes disciplinaires. Nous proposons donc, tout en conservons la partition disciplinaire qui correspond aux diplômes des enseignants et à leur concours de recrutement, d'organiser les disciplines en trois grands pôles dans lesquels les programmes sont pensés de façon conjointe. C'est à partir de cette harmonisation que l'élève va pouvoir constituer et présenter un dossier de culture artistique ou de culture scientifique dans le cadre du diplôme national du Brevet.

Proposition n°11 : création de trois grands pôles d'enseignement : le pôle scientifique et technique, le pôle humaniste et le pôle transversal.

1. Le pôle scientifique et technique

1.1. Organisation générale

Ce pôle regroupe les Mathématiques, la Physique-Chimie, les Sciences de la Vie et de la Terre et la Technologie et Numérique.

Proposition n°12 : harmoniser les programmes des disciplines du pôle scientifique et technique en y indiquant de manière explicite les points de convergence, les passerelles possibles à chaque niveau d'enseignement, et en précisant quels prérequis abordés dans les autres disciplines sont nécessaires à l'étude de tel ou tel point d'un programme. Cette harmonisation doit prendre pour base la logique scientifique et la maîtrise progressive des différentes technologies, dont la technologie informatique.

Ainsi, le Programme de Physique Chimie doit pouvoir être le lieu d'utilisation et d'application d'éléments du programmes de mathématiques, les programmes de Physique Chimie, de Mathématiques et de Science de la Vie et de la Terre doivent pouvoir s'appuyer sur ce qui est vu en Technologie et Numérique (par exemple le

tracé des courbes), etc. Cette conception doit permettre d'établir une continuité non seulement à l'intérieur de chaque discipline, mais également entre les différentes disciplines.

1.2. Technologie et Numérique

La discipline Technologie est depuis longtemps très malmenée. Elle a souvent du mal à trouver sa place au collège, et sa définition même n'est pas aisée, chaque changement de programme la ballottant dans une direction ou une autre. Il nous paraît urgent de centrer cet enseignement sur l'informatique et la maîtrise des Technologies de l'Information et de la Communication. Les impulsions politiques en matière d'inclusion du numérique à l'école ont conduit à une situation invraisemblable : la priorité de la maîtrise de l'outil informatique est sans cesse réaffirmée, mais cette priorité est diluée sur l'ensemble des disciplines à travers les compétences du Brevet Informatique et Internet. A l'arrivée, personne n'enseigne réellement la maîtrise de l'outil informatique : comme tout le monde est supposé être en charge, personne ne l'est. Et les élèves valident une certification dont le contenu est vide.

Proposition n°13 : remplacer la discipline Technologie par une discipline nommée Technologie et Numérique.

Cette discipline doit être fondée sur un tronc commun constitué de la maîtrise de l'outil informatique et des TIC.

Proposition n°14 : consacrer dans la discipline Technologie et Numérique une heure par semaine à chaque niveau à l'étude d'un tronc commun informatique-TIC

Le temps restant est consacré, dans le cadre de leur définition par les programmes nationaux, à des modules au choix de culture scientifique et technique, adaptés en fonction des conditions locales. Cela conduit à une réorganisation des horaires d'enseignement de la discipline.

Proposition n°15 : consacrer dans la discipline Technologie et Numérique une heure par semaine en classes de Sixième, Cinquième et Troisième à des modules de culture scientifique et technique.

2. Le pôle humaniste

2.1. Organisation générale

Ce pôle regroupe le Français, l'Histoire-Géographie-Enseignement Civique et Social, les Langues vivantes, la Musique, les Arts Plastiques, les Langues Anciennes

Proposition n°16 : harmoniser les programmes des disciplines du pôle humaniste en y indiquant de manière explicite les points de convergence, les passerelles possibles à chaque niveau d'enseignement, et en précisant quels prérequis abordés dans les autres disciplines sont nécessaires à l'étude de tel ou tel point d'un programme. Cette harmonisation peut prendre pour base le découpage chronologique du programme d'Histoire.

Ainsi les périodes étudiées en Histoires doivent donner lieu à des études conjointes non seulement en Français (œuvres littéraires et mouvements inscrits dans l'histoire littéraire), mais également en Musique (œuvre musicales et mouvements inscrits dans l'histoire de la musique), en Arts Plastiques (œuvres plastiques et mouvements inscrits dans l'histoire de la peinture, de la sculpture, etc.), en Langues Vivantes (à travers l'étude de la civilisation).

2.2. Harmonisation terminologique

La progression grammaticale en Langues Vivantes et en Langues Anciennes doit pouvoir s'appuyer sur l'étude de la langue en Français, et les terminologies doivent être harmonisées entre les différentes disciplines. L'enseignement pratique dispensé (rédactions, pratique musicale, pratique des arts plastiques...) doit pouvoir s'appuyer sur un enseignement explicite et structuré de la technique et des éléments de base (par exemple le vocabulaire).

Proposition n°17 : procéder à une harmonisation terminologique claire et cohérente dans le vocabulaire employé pour l'étude de la langue dans les différentes disciplines.

3. Le pôle transversal

3.1. Organisation générale

Ce pôle regroupe l'Éducation Physique et Sportive, la Documentation et la Découverte Professionnelle.

Proposition n°18 : faciliter dans les programmes disciplinaires du pôle scientifique et technique et du pôle humaniste l'inclusion du professeur documentaliste par des repères explicites.

3.2. Option découverte professionnelle

La classe de Troisième permet l'inclusion d'enseignements à visée davantage professionnelle. L'option Découverte Professionnelle (3 heures et 6 heures) s'inscrit dans ce cadre, mais doit être clairement définie et enseignée par des personnels compétents et formés.

Proposition n°19 : créer un programme explicite pour l'option Découverte Professionnelle indiquant les passerelles possibles avec les autres disciplines. L'option doit être dotée d'un horaire fléché dans la DHG, et les professeurs dispensant cet enseignement doivent recevoir une formation continue spécifique sur leur temps de service dans le cadre du Plan Académique de Formation, formation qui donne lieu à une validation certificative.

III- Diplôme National du Brevet

1. État des lieux

Le DNB est aujourd'hui un diplôme composite et peu lisible. Il mélange contrôle continu, contrôle en cours de formation (souvent mis en place de façon bancale pour juger du niveau A2 en Langue Vivante) et épreuves terminales ; notation, validation de compétences et attestations. Son obtention est soumise à des conditions (obtention préalable du socle commun) qui dans les faits ne sont pas remplies : des élèves n'ayant pas validé le socle obtiennent le brevet, leurs résultats « compensant » la non validation du socle (de toute manière jugée par la plupart de nos collègues comme lourde, inutile et dénuée de signification¹²).

Le DNB possède pourtant de nombreux atouts, dont il serait dommage de se priver :

¹² Il suffit d'étudier le taux d'obtention du socle commun en fin de Troisième d'un établissement à l'autre (il peut varier de 40% à 100%) pour se rendre compte que les pratiques en la matière sont loin d'être homogènes, et que de ce fait, le « socle » actuel a peu de valeur aux yeux des professeurs, des élèves et des parents. L'objet « livret de compétences », mal conçu, illisible et redondant avec l'évaluation déjà menée par les professeurs, est pour beaucoup dans ce désaveu.

- il constitue un premier examen « formel », et de ce fait est une excellente propédeutique aux examens futurs, plus lourds de sens pour les élèves ;
- Il est source de motivation pour des adolescents qui constatent qu'ils travaillent en vue d'un objectif symbolique précis. L'existence de mentions renforce cet aspect ;
- Il constitue un premier diplôme, dont la signification est certes peu visible, mais il ne tient qu'à l'Institution de renforcer cet aspect.

2. Articulation avec le socle commun

C'est pourquoi de notre point de vue, le DNB doit être rénové selon deux axes majeurs :

- Simplification → il faut rendre ce diplôme lisible.
- Modularité → il faut que ce diplôme ait du sens et constitue un point de repère qui peut, pourquoi pas, servir de balise dans le parcours d'orientation de l'élève.

Dans le cadre de la nécessaire simplification, il convient de sortir les diverses attestations du cadre du DNB (ce qui ne signifie pas les supprimer). Ces dernières sont noyées dans l'architecture d'ensemble et, dans les faits, ne constituent en rien des prérequis pour l'obtention du diplôme. Elles doivent pouvoir continuer à exister, mais déconnectées de la question de l'obtention du DNB.

Proposition n°20 : supprimer les différentes attestations (ASSR 1 et 2, PSC 1) du cadre du Diplôme National du brevet.

L'articulation entre DNB et socle commun est réellement problématique, et la solution actuelle est insatisfaisante. Afin de simplifier le travail des personnels et d'éviter l'effet « usine à gaz », nous pensons que le diplôme national du brevet doit en lui-même comporter la validation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le socle est alors réellement commun, puisque ses modalités de validation sont clairement définies, de manière homogène, sur l'ensemble du territoire. Cette solution donne une symbolique plus forte au socle commun, qui n'est plus un objet à la traîne du diplôme, mais qui constitue l'enjeu du diplôme lui-même.

Proposition n°21 : faire du Diplôme National du Brevet un examen qui contient en lui-même la validation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Pour ce faire, l'architecture du DNB doit correspondre aux attendus du socle, aussi bien dans sa prise en compte du contrôle continu que d'épreuves terminales.

Proposition n°22 : constituer des épreuves terminales correspondant aux attendus du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

3. Modalités

Ainsi, nous proposons un DNB composé d'une part d'épreuves terminales et d'une part de contrôle continu sensiblement égales, et qui permet de valider des mentions complémentaires. L'obtention du diplôme vaut obtention du socle commun. En cas de non obtention, un système simple permet de déterminer si certaines grandes compétences sont tout de même acquises, et lesquelles. Une commission d'harmonisation peut éventuellement être mise en place en aval pour étudier le dossier scolaire de l'élève et améliorer ce processus de validation.

Proposition n°23 : l'obtention du Diplôme National du Brevet signifie l'acquisition du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture. En cas de non obtention, certaines compétences sont néanmoins validées en fonction des résultats obtenus. Les mentions assez bien, bien, très bien sont maintenues. Le diplôme peut porter jusqu'à deux mentions complémentaires : mention « fondamentaux », mention « sciences expérimentales », mention « technologie et numérique », mention « arts ».

Proposition n°24 : une épreuve orale sur dossier (préparé par l'élève) est prévue dans les épreuves terminales. Elle porte, au choix de l'élève, sur la culture artistique ou sur la culture scientifique.

Les modalités pratiques de ce Brevet modulaire sont détaillées dans l'annexe n°2.

TROISIÈME PARTIE : PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Nous réunissons dans cette partie toutes les propositions qui ne relèvent pas directement de la modification structurelle proposée dans la partie précédente, mais qui selon nous sont à même d'améliorer davantage encore le fonctionnement de notre collège.

I- Inclusion

La question de l'inclusion scolaire doit être abordée de façon dépassionnée. **Inclure tout le monde n'importe comment sous prétexte de bons sentiments n'est pas un service à rendre à de nombreux enfants.** Tous ne sont pas aptes, pour diverses raisons, à suivre les cours dispensés au collège, ou à les suivre sans soutien extérieur. Plusieurs propositions découlent logiquement de ce constat :

Proposition n°25 : conserver les structures adéquates (SEGPA, IME, ITEP...) car il y a des limites médicales à l'inclusion. Définir avec précision le « champ de recrutement » de chaque structure.

Proposition n°26 : donner le droit au chef d'établissement, en lien avec le médecin scolaire, de faire effectuer les évaluations nécessaires pour pouvoir orienter l'élève, le cas échéant, vers le dispositif le plus approprié.

Proposition n°27 : octroyer aux Auxiliaires de Vie Scolaire un statut, une formation, et les faire bénéficier d'une réelle stabilité pour le bien de l'élève.

II- Instances

Les collègues sont souvent prêts à s'investir davantage dans le fonctionnement des établissements scolaires, mais demandent à ce que cet investissement soit reconnu par l'institution.

Proposition n°28 : la participation aux conseils d'administrations et aux conseils pédagogiques doit donner lieu à une rémunération forfaitaire.

III- Évaluation

Les collègues dénoncent quasi unanimement le double système actuellement en place, où les livrets de compétences côtoient les bulletins trimestriels, et l'évaluation par compétences l'évaluation chiffrée. Cette dernière est très majoritairement jugée plus simple, plus souple, plus précise et plus compréhensible par tout le monde (élèves et parents). **L'expérience des livrets de compétences montre que les collègues ne s'y retrouvent pas et que leur travail est vécu comme un travail purement technique et routinier, qui ne fait pas sens.** Les parents, et notamment ceux issus des catégories sociales les moins favorisées, ne comprennent rien à ces livrets.

Proposition n°29 : supprimer le livret personnel de compétences, qui ne permet nullement d'articuler les programmes et le socle commun. Cette articulation doit se faire en amont, dans la réflexion menée sur les programmes, et non en aval, sur l'évaluation.

IV- Projet d'établissement

Les effets de ce dispositifs sont peu probants, ces projets se résumant la plupart du temps à des « attendus du genre » (réussite de tous, mise en place de projets, de devoirs communs...). Leur évaluation relève souvent de la plaisanterie et n'est absolument pas faite de manière scientifique et objective.

Proposition n°30 : supprimer les projets d'établissement sous leur forme actuelle, et les remplacer par un réel document de travail issu d'une concertation menée lors des journées de prérentrée par les équipes disciplinaires.

V- Études dirigées

Cette demande est récurrente. Il faut ouvrir ce dossier afin d'abattre les obstacles à leur mise en œuvre, notamment dans les établissements fortement concernés par le transport scolaire.

Proposition n°31 : mettre en place des études dirigées, dans la mesure du possible à un autre moment que sur le temps de la pause méridienne. Ces études doivent en priorité être assurées par des personnels (professeurs, assistants d'éducation) rémunérés pour ce faire. Des étudiants en master enseignement pourraient également les assurer.

VI- Note de Vie Scolaire

Largement défendue par les chefs d'établissements et, dans une moindre mesure, par les CPE, la NVS est en revanche mal perçue par nombre d'enseignants, qui la jugent inutile, coûteuse en temps, et inefficace par rapports aux problèmes de discipline.¹³

La grande concertation de l'été 2012 l'a montré : il y a consensus sur la nécessité de supprimer la Note de Vie Scolaire, qui est, comme le dit Philippe Watrelot, « une fausse bonne idée ».

Proposition n°32 : supprimer la Note de Vie Scolaire.

ANNEXE N°1 : EXEMPLES D'ORGANISATION

Ces simulations sont construites à partir de données exactes ou proches d'établissements réels dont les indicateurs sont dans un cas dans les moyennes nationales, dans l'autre au-dessus de ces moyennes.

L'annexe comporte une première simulation fondée sur un petit collège de 3 classes par niveau, avec un comparatif « avant/après » des situations (en maintenant les horaires actuels afin de ne pas fausser la comparaison), puis une seconde simulation de répartition des moyens dans les classes de Cinquième, Quatrième et Troisième d'un collège modulaire doté de 6 classes par niveau. Pour mieux se rendre compte de l'organisation du dispositif par rapport à la situation présente, là aussi les horaires actuels ont été maintenus.

PETIT COLLÈGE DE 3 DIVISIONS PAR NIVEAU

Niveau 5^{ème}

AVANT	5 ^{ème} 1	5 ^{ème} 2	5 ^{ème} 3
	30 élèves	30 élèves	29 élèves
Elèves en réussite	25	24	21
Elèves en difficulté	5	6	8
Français	4h	4h	4h
Latin	2h	2h	
Maths	3,5h	3,5h	3,5h
Histoire-géo.	3h	3h	3h
Anglais	3h	3h	3h
Allemand	3h		
Sc. physiques	1,5h	1,5h	1,5h
SVT	1,5h	1,5h	1,5h
Technologie	1,5h	1,5h	1,5h
Musique	1h	1h	1h
Arts plastiques	1h	1h	1h
EPS	3h	3h	3h

APRES	5 ^{ème} 1	5 ^{ème} 2		5 ^{ème} 3
	30 élèves	30 élèves		29 élèves
Approfondissement	30	21		19
Fondamental	0	9		10
		5 ^{ème} 2 approfondissement 21 élèves	regroupement fondamental 9+10 = 19 élèves	5 ^{ème} 3 approfondissement 19 élèves
Français	4h	4h	4h	4h
Maths	3,5h	3,5h	3,5h	3,5h
Anglais	3h	3h	3h	3h
Latin	2h	2h		
Histoire-géo.	3h	3h		3h
Allemand	3h			
Sc. physiques	1,5h	1,5h		1,5h
SVT	1,5h	1,5h		1,5h
Technologie	1,5h	1,5h		1,5h
Education musicale	1h	1h		1h
Arts plastiques	1h	1h		1h
EPS	3h	3h		3h

Niveau 4^{ème}

AVANT	4 ^{ème} 1	4 ^{ème} 2	4 ^{ème} 3
	30 élèves	30 élèves	30 élèves
Elèves en réussite	28	23	23
Elèves en difficulté	2	7	7
Français	4h	4h	4h
Latin	3h		
Maths	3,5h	3,5h	3,5h
Histoire-géo.	3h	3h	3h
Anglais	3h	3h	3h
Anglais euro.	2h		
Allemand	3h		
Espagnol	3h	3h	3h
Sc. physiques	1,5h	1,5h	1,5h
SVT	1,5h	1,5h	1,5h
Technologie	1,5h	1,5h	1,5h
Education musicale	1h	1h	1h
Arts plastiques	1h	1h	1h
EPS	3h	3h	3h

APRES	4 ^{ème} 1	4 ^{ème} 2		4 ^{ème} 3
	30 élèves	30 élèves		30 élèves
approfondissement	30	24		24
fondamental	0	8		8
		4 ^{ème} 2 approfondissement 24 élèves	regroupement fondamental 8 + 8 = 16 élèves	4 ^{ème} 3 approfondissement 24 élèves
Français	4h	4h	4h	4h
Maths	3,5h	3,5h	3,5h	3,5h
Anglais	3h	3h	3h	3h
Histoire-géo.	3h	3h		3h
Latin	3h			
Anglais euro.	2h			
Allemand	3h			
Espagnol	3h	3h		3h
Sc. physiques	1,5h	1,5h		1,5h
SVT	1,5h	1,5h		1,5h
Technologie	1,5h	1,5h		1,5h
Education musicale	1h	1h		1h
Arts plastiques	1h	1h		1h
EPS	3h	3h		3h

Niveau 3^{ème}

AVANT	3 ^{ème} 1	3 ^{ème} 2	3 ^{ème} 3
	27 élèves	30 élèves	28 élèves
élèves en réussite	21	22	20
élèves en difficulté	6	8	8
Français	4,5h	4,5h	4,5h
Latin	3h		
Maths	4h	4h	4h
Histoire-géo.	3,5h	3,5h	3,5h
Anglais	3h	3h	3h
Anglais euro.	2h		
Allemand		3h	
Espagnol	3h	3h	3h
Sc. physiques	2h	2h	2h
SVT	1,5h	1,5h	1,5h
Technologie	2h	2h	2h
Education musicale	1h	1h	1h
Arts plastiques	1h	1h	1h
EPS	3h	3h	3h
DP3		3h	

APRES	3 ^{ème} 1	3 ^{ème} 2		3 ^{ème} 3
	27 élèves	29 élèves		29 élèves
Approfondissement	27	18		18
Fondamental	0	11		11
		3 ^{ème} 2 appron- dissement 18 élèves	regroupement fondamental 11 + 11 = 22 élèves	3 ^{ème} 3 appron- dissement 18 élèves
Français	4,5h	4,5h	4,5h	4,5h
Maths	4h	4h	4h	4h
Anglais	3h	3h	3h	3h
Histoire-géo.	3,5h	3,5h		3,5h
Latin	3h			
Anglais euro.	2h			
Allemand		3h		
Espagnol	3h	3h		3h
Sc. physiques	2h	2h		2h
SVT	1,5h	1,5h		1,5h
Technologie	2h	2h		2h
Education musicale	1h	1h		1h
Arts plastiques	1h	1h		1h
EPS	3h	3h		3h
DP3		3h		

COLLÈGE DE 6 DIVISIONS PAR NIVEAU

Classes de 5^{ème}

AVANT	5 ^{ème} 1	5 ^{ème} 2	5 ^{ème} 3	5 ^{ème} 4	5 ^{ème} 5	5 ^{ème} 6	
Groupes	28 élèves	28 élèves	29 élèves	30 élèves	29 élèves	30 élèves	100%
Fondamental	7	7	7	6	7		19,5%
Approfondissement	21	21	22	24	22	30	80,5%
Allemand					bilangues allemand		
Latin			latin				

APRES	5 ^{ème} 1	5 ^{ème} 2		5 ^{ème} 3	5 ^{ème} 4		5 ^{ème} 5		5 ^{ème} 6
	Gpe fondamental de 5 ^{ème} 1-5 ^{ème} 2 à 14 élèves	5 ^{ème} 1 approf.	5 ^{ème} 2 approf.	Gpe fondamental de 5 ^{ème} 3-4-5 à 20 élèves	5 ^{ème} 3 approf.	5 ^{ème} 4 approf.	5 ^{ème} 5 approf.		
Français	4h	4h	4h	4h	4h	4h	4h	4h	4h
Maths	3,5h	3,5h	3,5h	3,5h	3,5h	3,5h	3,5h	3,5h	3,5h
Anglais	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h
Allemand					3h				
Latin				2h					
Histoire-géo	3h		3h	3h	3h		3h		3h
SVT	1,5h		1,5h	1,5h	1,5h		1,5h		1,5h
Sciences physiques	1,5h		1,5h	1,5h	1,5h		1,5h		1,5h
Technologie	1,5h		1,5h	1,5h	1,5h		1,5h		1,5h
Education musicale	1h		1h	1h	1h		1h		1h
Arts plastiques	1h		1h	1h	1h		1h		1h
EPS	3h		3h	3h	3h		3h		3h

Classes de 4^{ème}

AVANT	4 ^{ème} 1	4 ^{ème} 2	4 ^{ème} 3	4 ^{ème} 4	4 ^{ème} 5	4 ^{ème} 6	
Groupes	28 élèves	28 élèves	29 élèves	29 élèves	30 élèves	30 élèves	100%
Fondamental	9	9	8	8			19,5%
Approfondissement	19	19	21	21	30	30	80,5%
Allemand		allemand LV2	bilangues allemand				bilangues all sur 2 classes, all LV2 sur une autre classe.
Latin		latin					latinistes sur les 3 classes qui font de l'allemand.
Anglais euro.	Anglais euro.						euro anglais sur all LV2 + all bil + une autre classe.
Espagnol	espagnol	espagnol	espagnol	espagnol	espagnol	espagnol	un groupe d'espagnol en // avec le cours de bilangue all.

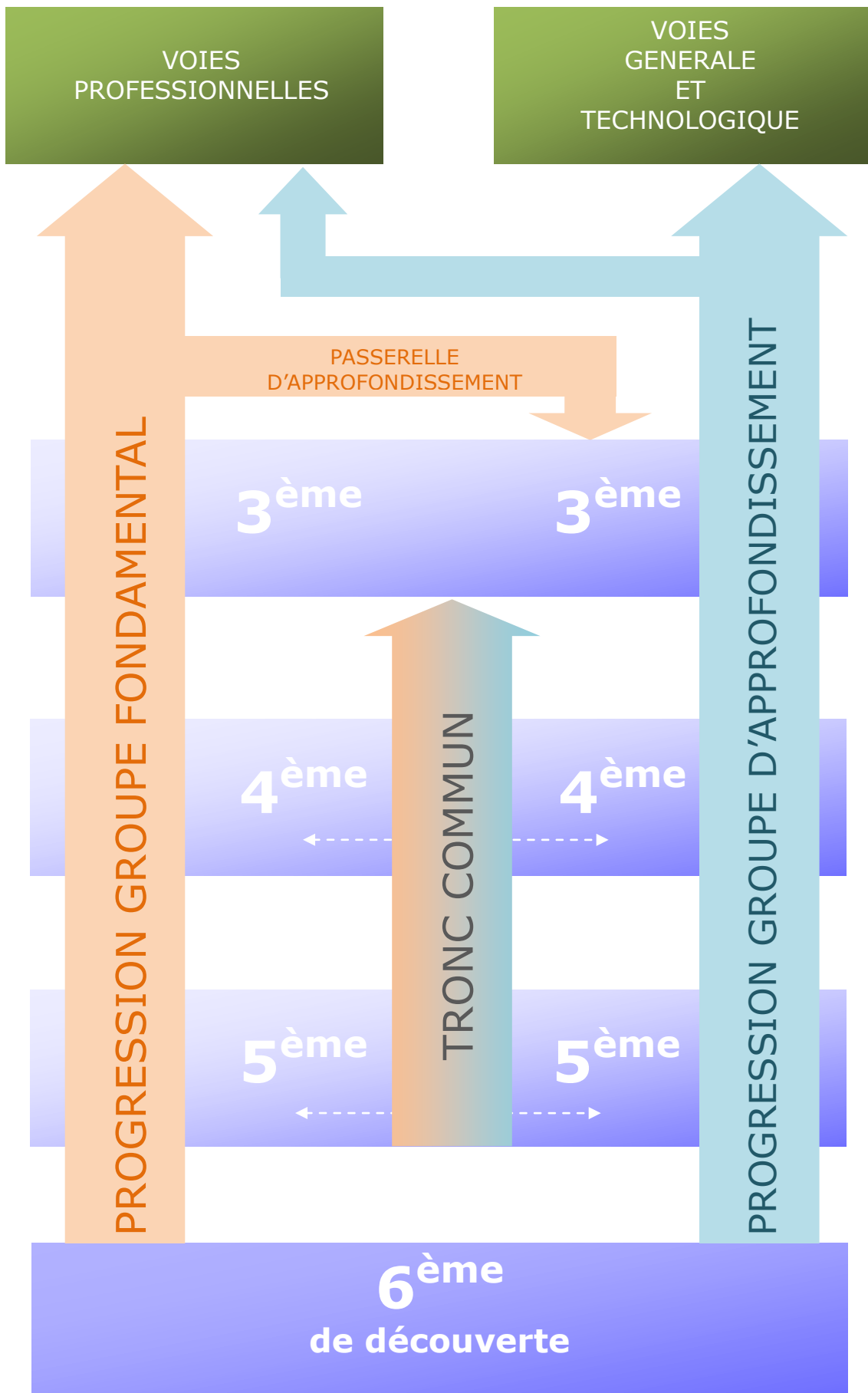
APRES	4 ^{ème} 1	4 ^{ème} 2		4 ^{ème} 3	4 ^{ème} 4		4 ^{ème} 5	4 ^{ème} 6
	Gpe fondamental de 4 ^{ème} 1-2 à 18 élèves	4 ^{ème} 1 approf.	4 ^{ème} 2 approf.	Gpe fondamental de 4 ^{ème} 3-4 à 16 élèves	4 ^{ème} 3 approf.	4 ^{ème} 4 approf.		
Français	4h	4h	4h	4h	4h	4h	4h	4h
Maths	3,5h	3,5h	3,5h	3,5h	3,5h	3,5h	3,5h	3,5h
Anglais	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h
Allemand		3h		3h				
Latin				2h				
Anglais euro.	2h	2h		2h				
Histoire-géo	3h	3h		3h	3h		3h	3h
SVT	1,5h	1,5h		1,5h	1,5h		1,5h	1,5h
Sciences physiques	1,5h	1,5h		1,5h	1,5h		1,5h	1,5h
Technologie	1,5h	1,5h		1,5h	1,5h		1,5h	1,5h
Education musicale	1h	1h		1h	1h		1h	1h
Arts plastiques	1h	1h		1h	1h		1h	1h
EPS	3h	3h		3h	3h		3h	3h

Classes de 3^{ème}

AVANT	3 ^{ème} 1	3 ^{ème} 2	3 ^{ème} 3	3 ^{ème} 4	3 ^{ème} 5	3 ^{ème} 6	
Groupes	28 élèves	30 élèves	30 élèves	29 élèves	27 élèves	30 élèves	100%
Fondamental	12	6		8	8		19,5%
Approfondissement	16	24	30	21	19	30	80,5%
Allemand		allemand LV2	bilangues allemand				bilangues all sur 2 classes, all LV2 sur une autre classe.
DP3	découverte pro.						DP3 compatibles avec all LV2
Latin		latin			latin		un groupe de latinistes sur 3 classes
Euro anglais		euro anglais					euro anglais compatible avec allemand
Espagnol	espagnol	espagnol	espagnol	espagnol	espagnol	espagnol	un groupe d'espagnol en // avec le cours de bilangue all.

APRES	3 ^{ème} 1	3 ^{ème} 2		3 ^{ème} 3	3 ^{ème} 4		3 ^{ème} 5		3 ^{ème} 6
	Gpe fondamental de 3 ^{ème} 1-2 à 18 élèves	3 ^{ème} 1 approf.	3 ^{ème} 2 approf.		Gpe fondamental de 3 ^{ème} 4-5 à 16 élèves	3 ^{ème} 4 approf.	3 ^{ème} 5 approf.		
Français	4,5h	4,5h	4,5h	4,5h	4,5h	4,5h	4,5h	4,5h	4,5h
Maths	4h	4h	4h	4h	4h	4h	4h	4h	4h
Anglais	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h
Allemand					3h				
Latin				3h			(3h avec 3 ^{ème} 2)		
Euro anglais				2h					
Espagnol	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h
Histoire-géo.	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h
SVT	1,5h	1,5h	1,5h	1,5h	1,5h	1,5h	1,5h	1,5h	1,5h
Sciences physiques	2h	2h	2h	2h	2h	2h	2h	2h	2h
Technologie	2h	2h	2h	2h	2h	2h	2h	2h	2h
Education musicale	1h	1h	1h	1h	1h	1h	1h	1h	1h
Arts plastiques	1h	1h	1h	1h	1h	1h	1h	1h	1h
EPS	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h	3h
DP3	3h	3h							

SCHEMA DE SYNTHESE DE L'ORGANISATION
DU COLLEGE MODULAIRE



ANNEXE N°2 : MODIFICATIONS DES HORAIRES PROPOSÉES

Classe de Sixième

FRANÇAIS : 4h+ (0h30)/5h → 6h

MATHÉMATIQUES : 4h → 5h

AIDE AUX ÉLÈVES : 2h → 0h

Classe de Cinquième

FRANÇAIS : 4h → 4h30

MATHÉMATIQUES : 3h30 → 4h

TECHNOLOGIE ET NUMÉRIQUE : 1h30 → 2h

NON AFFECTÉ : 0h30 → 0h

Classe de Quatrième

TECHNOLOGIE ET NUMÉRIQUE : 1h30 → 1h

NON AFFECTÉ : 0h30 → 0h

ANNEXE N°3 : ORGANISATION DU DNB MODULAIRE

Contrôle continu (coef. 20)

FRANCAIS	2	TECHNOLOGIE/NUMERIQUE	2
MATHEMATIQUES	2	EPS	2
H-G-enseignement moral et civique	2	LV2	2
LV1(1)	2	EDUCATION MUSICALE	1
PHYSIQUE-CHIMIE	2	ARTS "PLASTIQUES	1
SVT	2	OPTIONS (2)	1

(1) Le contrôle continu porte sur l'oral

(2) Seuls les points supérieurs à 10 sont pris en compte. Si l'élève fait plusieurs options, on fait la moyenne puis on prend en compte les points supérieurs à 10.

Épreuves terminales (coef. 20)

FRANCAIS	5
MATHEMATIQUES	5
H-G-enseignement moral et civique	4
LV1 (écrit)	4
Dossier et Présentation orale*	2

*Sur le modèle (mais mieux organisé) de l'épreuve d'Histoire des arts actuelle. Le dossier est, au choix de l'élève, un dossier de culture artistique ou un dossier de culture scientifique. Il est évalué par un jury composé de deux professeurs. Le jury de culture artistique comporte 2 professeurs parmi les disciplines suivantes : Lettres, Histoire-Géographie, Éducation Musicale, Arts Plastiques, Langue vivante, EPS, Documentation. Le jury de culture scientifique comporte deux professeurs parmi les disciplines suivantes : Mathématiques, Physique-Chimie, SVT, Technologie et Numérique, EPS, Documentation.

Organisation des épreuves

Les épreuves terminales (hors oral sur dossier) sont organisées sur deux jours. Lors de leur inscriptions, les élèves peuvent inscrire jusqu'à deux mentions complémentaires qu'ils souhaitent obtenir parmi les quatre suivantes : fondamentaux, sciences expérimentales, technologie et numérique, arts. Ces mentions font l'objet

d'une sous-épreuve complémentaire d'une demi-heure (2 fois une demi-heure pour la mention « fondamentaux ») figurant sur le sujet de brevet de l'épreuve de la demi-journée correspondante. Chaque mention complémentaire est acquise si l'élève obtient la moyenne à son épreuve complémentaire (moyenne combinée Français + Mathématiques pour la mention « fondamentaux »).

JOUR 1 Matin	FRANCAIS	3h	COMPLEMENT Fr	0h30
JOUR 1 Après-midi	MATHEMATIQUES	2h	COMPLEMENT Maths	0h30
JOUR 2 Matin	HGCM	2h	COMPLEMENT Arts	0h30
JOUR 2 Après-midi	LV1	2h	COMPLEMENT T&N COMPLEMENT Exp	0h30 0h30

Validation du socle commun

Le modèle employé est un modèle théorique fondé sur 7 compétences (à adapter à la nouvelle définition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture). En cas de non obtention du brevet, chaque compétence est néanmoins acquise selon le système de moyenne suivant (CC = contrôle continu ; ET = épreuve terminale) :

1) Maîtrise de la langue française	Français >10 (CC+ET)
2) Connaissances/compétences mathématiques	Mathématiques >10 (CC+ET)
3) Maîtrise d'une langue étrangère	LV1 >10 (CC+ET)
4) Culture scientifique, technologique et numérique	Phys-Chi + SVT + T&N >10 (CC)
5) Culture humaniste	HGCM + Ed.Mus + Arts Pla. + LV2 + Langue Ancienne >10 (CC+ET)
6) Maîtrise du corps	EPS >10 (CC)
7) Autonomie et esprit critique	Dossier et Présentation orale >10 (ET)

ANNEXE N°4 : RECUEIL DES PROPOSITIONS

Proposition n°1 : remplacer en Sixième les 2 heures d'Aide aux élèves et accompagnement de leur travail personnel par une heure supplémentaire d'enseignement de Français et une heure supplémentaire d'enseignement de Mathématiques en classe entière.

Proposition n°2 : répartir sur décision du conseil de classe du troisième trimestre de Sixième les élèves en deux groupes : le groupe d'approfondissement (environ 80% des élèves) et le groupe fondamental (environ 20% des élèves).

Proposition n°3 : répartir les élèves du groupe fondamental sur plusieurs classes, dans lesquelles ils suivent les enseignements du tronc commun avec les élèves du groupe d'approfondissement de la même classe.

Proposition n°4 : regrouper les élèves par groupes pour les enseignements de Français, de Mathématiques et de Langue Vivante 1. Aucun regroupement d'élèves du groupe d'approfondissement ne doit dépasser 30 élèves. Aucun regroupement d'élèves du groupe fondamental ne doit dépasser 20 élèves.

Proposition n°5 : affecter les deux demi heures non affectées en Cinquième et en Quatrième aux horaires de Français et de Mathématiques de Cinquième.

Proposition n°6 : refaire les programmes de Français, Mathématiques et Langue Vivante 1 en définissant un socle commun pour tous et des éléments complémentaires propres au groupe d'approfondissement, à mettre en œuvre dans la classe de Troisième.

Proposition n°7 : Supprimer le redoublement en fin de 6e, de 5e et de 4e, le principe de modularité des parcours mis en œuvre permettant une mise en œuvre plus efficace de la gestion du temps scolaire. Le redoublement doit pouvoir être maintenu de manière exceptionnelle pour les parents qui en font la demande (« redoublement choisi », comme en cours de cycle actuellement), mais n'est plus proposé par l'Institution. Dans ces cas exceptionnels, l'élève peut redoubler dans le même groupe ou du groupe d'approfondissement vers le groupe fondamental.

Proposition n°8 : le Conseil de classe du troisième trimestre de Cinquième et de Quatrième peut décider, sous certaines modalités, le passage d'un élève du groupe d'approfondissement au groupe fondamental. Dans des cas exceptionnels, avec accord de la famille, ce passage peut même avoir lieu en cours d'année.

Proposition n°9 : les élèves du groupe fondamental se voient proposer en fin de Troisième une orientation vers le professionnel ou une passerelle d'approfondissement, selon laquelle l'élève effectue une nouvelle année de troisième dans le groupe d'approfondissement.

Proposition n°10 : les élèves du groupe fondamental sont prioritaires lors de leur affectation sur les vœux « professionnels »

Proposition n°11 : création de trois grands pôles d'enseignement : le pôle scientifique et technique, le pôle humaniste et le pôle transversal.

Proposition n°12 : harmoniser les programmes des disciplines du pôle scientifique et technique en y indiquant de manière explicite les points de convergence, les passerelles possibles à chaque niveau d'enseignement, et en précisant quels prérequis abordés dans les autres disciplines sont nécessaires à l'étude de tel ou tel point d'un programme. Cette harmonisation doit prendre pour base la logique scientifique et la maîtrise progressive des différentes technologies, dont la technologie informatique.

Proposition n°13 : remplacer la discipline Technologie par une discipline nommée Technologie et Numérique.

Proposition n°14 : consacrer dans la discipline Technologie et Numérique une heure par semaine à chaque niveau à l'étude d'un tronc commun informatique-TIC

Proposition n°15 : consacrer dans la discipline Technologie et Numérique une heure par semaine en classes de Sixième, Cinquième et Troisième à des modules de culture scientifique et technique.

Proposition n°16 : harmoniser les programmes des disciplines du pôle humaniste en y indiquant de manière explicite les points de convergence, les passerelles possibles à chaque niveau d'enseignement, et en précisant quels prérequis abordés dans les autres disciplines sont nécessaires à l'étude de tel ou tel point d'un programme. Cette harmonisation peut prendre pour base le découpage chronologique du programme d'Histoire.

Proposition n°17 : procéder à une harmonisation terminologique claire et cohérente dans le vocabulaire employé pour l'étude de la langue dans les différentes disciplines.

Proposition n°18 : faciliter dans les programmes disciplinaires du pôle scientifique et technique et du pôle humaniste l'inclusion du professeur documentaliste par des repères explicites.

Proposition n°19 : créer un programme explicite pour l'option Découverte Professionnelle indiquant les passerelles possibles avec les autres disciplines. L'option doit être dotée d'un horaire fléché dans la DHG, et les professeurs dispensant cet enseignement doivent recevoir une formation continue spécifique sur leur temps de service dans le cadre du Plan Académique de Formation, formation qui donne lieu à une validation certificative.

Proposition n°20 : supprimer les différentes attestations (ASSR 1 et 2, PSC 1) du cadre du Diplôme National du brevet.

Proposition n°21 : faire du Diplôme National du Brevet un examen qui contient en lui-même la validation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Proposition n°22 : constituer des épreuves terminales correspondant aux attendus du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Proposition n°23 : l'obtention du Diplôme National du Brevet signifie l'acquisition du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture. En cas de non obtention, certaines compétences sont néanmoins validées en fonction des résultats obtenus. Les mentions assez bien, bien, très bien sont maintenues. Le diplôme peut porter jusqu'à deux mentions complémentaires : mention « fondamentaux », mention « sciences expérimentales », mention « technologie et numérique », mention « arts ».

Proposition n°24 : une épreuve orale sur dossier (préparé par l'élève) est prévue dans les épreuves terminales. Elle porte, au choix de l'élève, sur la culture artistique ou sur la culture scientifique.

Proposition n°25 : conserver les structures adéquates (SEGPA, IME, ITEP...) car il y a des limites médicales à l'inclusion. Définir avec précision le « champ de recrutement » de chaque structure.

Proposition n°26 : donner le droit au chef d'établissement, en lien avec le médecin scolaire, de faire effectuer les évaluations nécessaires pour pouvoir orienter l'élève, le cas échéant, vers le dispositif le plus approprié.

Proposition n°27 : octroyer aux Auxiliaires de Vie Scolaire un statut, une formation, et les faire bénéficier d'une réelle stabilité pour le bien de l'élève.

Proposition n°28 : la participation aux conseils d'administrations et aux conseils pédagogiques doit donner lieu à une rémunération forfaitaire.

Proposition n°29 : supprimer le livret personnel de compétences, qui ne permet nullement d'articuler les programmes et le socle commun. Cette articulation doit se faire en amont, dans la réflexion menée sur les programmes, et non en aval, sur l'évaluation.

Proposition n°30 : supprimer les projets d'établissement sous leur forme actuelle, et les remplacer par un réel document de travail issu d'une concertation menée lors des journées de prérentrée par les équipes disciplinaires.

Proposition n°31 : mettre en place des études dirigées, dans la mesure du possible à un autre moment que sur le temps de la pause méridienne. Ces études doivent en priorité être assurées par des personnels (professeurs, assistants d'éducation) rémunérés pour ce faire. Des étudiants en master enseignement pourraient également les assurer.

Proposition n°32 : supprimer la Note de Vie Scolaire.